



Cette séance régulière, tenue le 8 septembre 2020, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale par intérim, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

### **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL**

**2020-09-168**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-09-169**

**Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2020**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance du 3 août 2020;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS**

#### **4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois d'août 2020.

## 5. DOSSIERS À TRAITER

### 5.1. 2020-09-170

#### Remboursement crédit de taxes – Matricule 1683-38-8196

**ATTENDU QUE** le propriétaire du matricule 1683-38-8196 a effectué son paiement de taxes en double;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du matricule demande le remboursement du crédit des taxes payées en trop pour l'année 2020;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement du crédit de taxes au montant de 756.51\$ pour le matricule 1683-38-8196.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.2. 2020-09-171

#### Octroi de contrat - Travaux de remplissage montagne de glisse

**ATTENDU QUE** des travaux de remplissage de la côte de glisse du parc Robert-Latour sont prévus dans le projet *Aménagement des sentiers Allons au bois* pour lequel la municipalité a reçu l'annonce d'une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

**ATTENDU QU'** Excavation Jacques Lirette Inc. propose ses services au coût de 98 800.00\$ et Excavation Proulx et fils Inc. au coût de 64 850.00\$, lesquels montants n'incluent pas les taxes applicables;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services d'Excavation Proulx et fils au montant de 74 561.29 \$ incluant les taxes applicables;

#### **QU'**

Il y ait surveillance de chantier par le service d'ingénierie ou par une firme experte ;

#### **QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61080-000 et financée par le PSSPA.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.3. 2020-09-172

**Don – Résidence Le Monarque pour construction nouvelle bâtisse**

**ATTENDU QUE** la Résidence Le Monarque, centre de soins palliatifs, est en campagne de financement pour amasser des dons pour la construction d'une nouvelle bâtisse, mieux adaptée aux réalités des gens en fin de vie et de leur entourage;

**ATTENDU QUE** la Résidence Le Monarque dessert les gens de toute la Petite-Nation, incluant Chénéville;

**ATTENDU QUE** le conseil trouve important de contribuer à ce centre de soins palliatifs puisque la municipalité compte une bonne proportion de personnes âgées parmi ses citoyens;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le don de 3 500.00\$ à la Résidence Le Monarque pour leur campagne de financement pour la construction d'un immeuble mieux adapté à leurs besoins;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte # 03-61040-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.4. 2020-09-173

**Reprise des activités au Centre St-Félix-de-Valois – Mesures sanitaires en lien avec la COVID-19**

**ATTENDU QUE** les activités ayant lieu au Centre St-Félix-de-Valois, telles que le badminton, Vie Active, les rencontres du Cercle des Fermières et les rendez-vous du CR3A, ont été annulées depuis mars dernier à cause de la pandémie de coronavirus, comme le gouvernement du Québec l'avait alors demandé par l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec;

**ATTENDU QUE** le gouvernement autorise maintenant la reprise des activités, tout en imposant certaines règles d'hygiène, par exemple le port du masque dans les lieux publics, la distanciation sociale et l'ajout de période de nettoyage;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite que ses citoyens recommencent à être actifs, à se rencontrer pour briser leur solitude, tout en se protégeant contre le virus;

**ATTENDU QUE** la directrice générale par intérim propose des procédures afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la réouverture du Centre St-Félix-de-Valois à partir du 14 septembre 2020 et la reprise des activités avec respect des mesures sanitaires établies.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. 2020-09-174**

**Retour au travail suite à mise à pied temporaire COVID-19 –  
Conciergerie**

**Le conseiller monsieur Yves Laurendeau se retire pour ce point.**

**ATTENDU QUE** les employés du département des Loisirs, dont la conciergerie, ont été mis à pied temporairement suite à l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, lequel ordonne que tous les lieux qui accueillent le public à des fins culturelles, de loisirs ou de divertissement doivent suspendre leurs activités;

**ATTENDU QUE** les activités au Centre St-Félix-de-Valois vont reprendre dès le 14 septembre puisque le gouvernement en a autorisé la reprise;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'avoir un employé pour assurer l'entretien des locaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le retour au travail de la conciergerie, madame Monique Charlebois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6. Demande de soumissions - Achat VTT**

Le dossier est reporté à une séance ultérieure.

**5.7. 2020-09-175**

**Remboursement frais de réparation entrée d'eau – Matricule 1683-  
59-4356**

**ATTENDU QUE** des travaux ont dû être effectués à l'entrée d'eau («bonhomme») du matricule 1683-59-4356;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été effectués par la Plomberie David & Fils au montant de 749.62 \$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** les réparations aux entrées d'eau du réseau d'aqueduc sont de responsabilité municipale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement de la facture au montant de 861.87\$ incluant les taxes applicables à monsieur Alain Bisson, anciennement propriétaire du matricule 1683-59-4356;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte #02-41300-526.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.8. 2020-09-176**

**Achat tracteur à gazon**

**ATTENDU QUE** le tracteur à gazon Cub Cadet 2008 nécessite de nombreuses réparations, dont l'estimé des travaux est de 1 322.14\$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'avoir un deuxième tracteur à gazon afin d'effectuer l'entretien des parcs et terrains de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat d'un nouveau tracteur à gazon pour un montant total de 3 500 \$, incluant les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61400-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.9. 2020-09-177**

**Autorisation paiement facture – Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a mandaté le Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO) pour la gestion documentaire de la municipalité par les résolutions 2019-08-188 et 2019-12-312;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a reçu une facture d'honoraires dont le total est de 9 840.06 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 9 840.06 \$;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61042-000 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.10. 2020-09-178**

**Modification du programme d'aide financière pour camp de jour 2020**

**ATTENDU QUE** le conseil a prévu à son budget un montant pour aider les parents dont les enfants fréquentent un camp de jour d'une municipalité environnante puisque la municipalité n'offre pas le service à Chénéville ;

**ATTENDU QU'** aucune municipalité environnante n'a organisé de camp de jour cette année en raison des restrictions engendrées par l'épidémie de coronavirus;

**ATTENDU QU'** afin d'aider financièrement les parents des enfants de Chénéville qui ont dû trouver des solutions alternatives, dont le gardiennage à la maison ou les services de garde en milieu familial, le conseil propose de bonifier l'aide financière prévue initialement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé  
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise qu'un montant de 300.00\$ par enfant soit offert aux parents des enfants chénévillois qui en ont fait la demande, sur réception de preuve de résidence du parent et de l'enfant;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70193-447.

**VOTE**

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
<b>M. Gilles Tremblay</b>	Maire			
<b>M. Gaétan Labelle</b>	Conseiller	1	X	
<b>Mme Nicole Proulx Viens</b>	Conseillère	2	X	
<b>M. Maxime Proulx Cadieux</b>	Conseiller	3	X	
<b>M. Normand Bois</b>	Conseiller	4	X	
<b>Mme Sylvie Potvin</b>	Conseillère	5		X, elle propose de donner le montant prévu initialement, soit 125\$, et d'utiliser le montant restant pour faire une autre activité
<b>M. Yves Laurendeau</b>	Conseiller	6	X	

**ADOPTÉE**

**6. CORRESPONDANCE**

**C-001 Demande d'appui – Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis**

**2020-09-179**

**Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis**

**ATTENDU QUE** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent

plus que jamais que d'avoir un logement décent est souvent pris pour acquis;

**ATTENDU QU'** il est estimé que 100 ménages de la municipalité de Chénéville ont des besoins de logements adéquats et abordables;

**ATTENDU QUE** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

**ATTENDU QUE** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

**ATTENDU QUE** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombés économiques importantes;

**ATTENDU QUE** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaires génère 2,30\$ en activité économique dans le secteur de la construction;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

**QUE,**

Une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-002 Demande d'appui – Syndicats locaux de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides (FUPAOL) et de l'Abitibi-Témiscamingue**

2020-09-180

**Demande d'appui – Syndicats locaux de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides (FUPAOL) et de l'Abitibi-Témiscamingue**

**ATTENDU QUE** la demande pour les produits de l'érable au Québec augmente régulièrement chaque année (7%/année);

**ATTENDU QUE** les terres publiques de l'Outaouais-Laurentides et l'Abitibi-Témiscamingue sont peu exploitées pour l'acériculture et représentent un potentiel acéricole important à protéger (30 à 50 millions d'entailles);

**ATTENDU QUE** le syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides (SPAOL) a un projet qui s'inscrit parfaitement dans les objectifs des stratégies de développement durable des forêts des ministères de la Forêt et de l'Environnement;

**ATTENDU QUE** les observations et les recherches du SPAOL démontrent que le secteur acéricole est négligé dans les actions concrètes des instances gouvernementales régionales;

**ATTENDU QUE** cultiver les forêts et érablières a un véritable impact positif au niveau du développement économique des régions;

**ATTENDU QUE** la protection des écosystèmes et du climat passe par le maintien de forêts cultivées puisqu'elles constituent un réservoir pour notre plus grande richesse naturelle, soit l'eau, qui s'écoule du nord vers la Vallée de l'Outaouais;

**ATTENDU QUE** notre région peut s'inspirer des modèles et initiatives de gestion intégrée de la forêt développés au Bas-St-Laurent et en Estrie pour les terres publiques et érablières;

**ATTENDU QUE** c'est un enjeu qui concerne tous les acteurs du milieu : municipalités, MRC, producteurs agricoles et gouvernements;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie le SPAOL dans ses démarches afin de sensibiliser le gouvernement provincial à l'urgence de cultiver les érablières publiques et protéger le potentiel acéricole des forêts de notre région.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. VARIA**

**8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

**2020-09-181**

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro **# 11 396 à # 11 413** nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/08/2020 et dont le total se chiffre à **74 673.83 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **20 265.94 \$**;

**QUE,**

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **94 939.77 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.



Je soussigné, sec. trés. par intérim certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hautes énumérées ont été autorisées.

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale par intérim

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2020-09-182

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 août 2020  
au montant total de **36 586.44 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

La période de questions est annulée puisque la séance se déroule à huis clos  
(arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, renouvelé depuis).

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-09-183

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h13.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Gilles Tremblay, Maire

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale par  
intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que  
la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.